

# La charte pour une pratique durable des sports de nature dans les Pyrénées.

Il était temps que tous les acteurs présents dans les Pyrénées pour les sports de nature et la protection de l'environnement se retrouvent autour d'un texte fondateur : la charte pour une pratique durable des sports de nature dans les Pyrénées.

En Ariège et en Hautes-Pyrénées, les fédérations des sports de nature et les associations de protection de l'environnement, sous l'égide des services de l'état, ont construit et validé ce texte, cette plate-forme commune de rapprochement (ADRESSE INTERNET OU LES CHARTES SERONT CONSULTABLES).

Rien de plus normal en fin de compte, car nous avons tous les mêmes objectifs : préserver ce qui nous tient le plus à cœur : Les Pyrénées qui nous procurent à tous un si grand plaisir et de si grandes émotions.

C'est maintenant au tour de chaque adhérent, chaque pratiquant de s'engager à travers seulement 7 articles.

Chacun, en citoyen responsable, peut ainsi s'inscrire dans cette démarche pour garantir un bon équilibre entre sports et nature.

Plus qu'une obligation, cette charte est un espoir d'associer homme et nature pour préserver durablement les richesses des Pyrénées.

N'hésitez donc pas à diffuser cette charte, notre charte, autour de vous !

## **ARTICLE 1 : S'engager ...**

Je m'engage à respecter durablement les sites naturels que je fréquente ainsi que leurs propriétaires et les autres usagers.

## **ARTICLE 2 : ... Préserver un patrimoine d'exception**

Je considère les milieux naturels pyrénéens comme un patrimoine d'exception. J'ai pris conscience qu'il faut le préserver par des actions qui me concernent.

## **ARTICLE 3 : ... Reconnaître les enjeux mutuels**

Je reconnais l'importance sociale et économique des sports de nature sur les territoires où ils s'exercent.

Je reconnais aussi les valeurs esthétique, écologique, sociale et économique de l'environnement.

## **ARTICLE 4 : ... Adapter mon comportement**

Je me considère comme un invité éphémère des milieux naturels dans lesquels j'évolue.

Je sais qu'il est parfois nécessaire, pour garantir la pérennité des sites dans les Pyrénées, d'adapter mes pratiques sportives en fonction des périodes sensibles des espèces ou des activités présentes sur ces lieux.

Je me conforme aux recommandations et aux règlements en vigueur sur ces sites.

Je laisse les sites propres après mon passage.

Je reste discret en toute occasion et j'évite de porter atteinte aux propriétaires et aux autres usagers ainsi qu'à la faune et la flore présentes.

### **ARTICLE 5 : ... S'informer et échanger**

Préalablement à toute opération d'équipement ou de gestion d'un site, je m'informe sur le contexte foncier, les usages sportifs et la sensibilité écologique du site.

J'informe les organismes concernés par cette future opération et je prends conseil auprès d'eux.

Je renonce au projet initial si toutes les conditions techniques et écologiques ne sont pas réunies.

### **ARTICLE 6 : ... Soutenir des initiatives similaires**

Je m'engage à soutenir toutes initiatives destinées à garantir sur un site une cohabitation harmonieuse durable entre la préservation des richesses biologiques des Pyrénées et la pratique d'activités sportives de nature.

### **ARTICLE 7 : ... Promouvoir notre charte**

Je m'engage à promouvoir et faire connaître cette charte.